

Service Politique de la Ville/Direction Cohésion Sociale et Pôle Famille, Culture et Cohésion Sociale

Brignoles, le 07 décembre 2017

Émetteur	Kathleen JULIEN
	Service Politique de la Ville
Destinataire(s)	Partenaires du Contrat de Ville
Copie pour information	

## Comité de pilotage 2017 du Contrat de Ville de Brignoles

Date de la séance : 05/12/2017

Début de la séance : 09 h 00

PJ : Présentation Powerpoint en annexe du présent compte-rendu.

- Ordre du jour :
- 1<sup>ère</sup> Partie : Evaluation du Contrat de Ville
    - 1) Organisation du Pilotage en 2016 et 2017
    - 2) Synthèse : rapport annuel 2016
    - 3) Bilan intermédiaire 2017
    - 4) Eléments remarquables
  - 2<sup>ème</sup> Partie : Evolutions du Contrat de Ville
  - 3<sup>ème</sup> Partie : Orientations Appel à Projets 2018
    - 1) Contenu de l'AAP 2018**
    - 2) Calendrier prévisionnel

### PRESENTS

ARPAÏA Pierre	Procureur adjoint – TGI de Draguignan
AUBRY Martial	Directeur Général – Var Habitat
BLANC Patricia	Conseillère développement action sociale – CAF du Var
BOTRINI Michelle	Chef de Projet – Département du Var
BOURLIN Sébastien	Vice-président délégué à la politique de la ville – CA Provence Verte
BREMOND Didier	Maire de Brignoles / Vice-président de la CA Provence Verte
CARAVA André	Sous-Préfet de Brignoles
COSTA Agnès	Directrice du pôle Famille-Culture-Cohésion sociale
DUNAN Antoine	Directeur Cohésion Sociale – CA Provence Verte
FAUP Philippe	Délégué du Préfet – Préfecture du Var
FERON Nicolas	Responsable patrimoine – Logis Familial Varois
FIL François	Animateur du Conseil Citoyen
GAUDIBERT Laure	Chargée de mission - Var Habitat
GERNI Robert	Chargé de mission Politique de la Ville – DASEN 83
GIOFFREDO Jean-Marcel	Elu - CMAR
HUDELOT-GUIZIEN Fabienne	Présidente du CA – CAF du Var

JACQUIN Olivier	Responsable de l'Agence Var Habitat de Brignoles
JEFFRAULT Astrid	Sous-préfète chargée de mission – Préfecture du Var
JULIEN Kathleen	Chargée de mission Politique de la Ville – CA Provence Verte
LASSOUTANIE Chantal	Vice-Présidente Conseil Départemental du Var / 1 <sup>ère</sup> adjointe Ville de Brignoles
MARTIN Mercedes	Conseil Citoyen de Brignoles
MEURAY Charles	Technicien / suivi TFPB – DDTM du Var
ODDONE Sébastien	Service Politique de la Ville - DDCS du Var
ORTIS Serge	Secrétaire général de la sous-préfecture de Brignoles
SAILLARD Hervé	Chef du service Politique de la Ville – CA Provence Verte
SARLANDE Jean-Jacques	Conseil Citoyen de Brignoles
THOLIN Christine	Responsable antenne de Brignoles – CCI du Var
TRONEL Pascale	Directrice du Pôle Emploi de Brignoles
VEDRINE Charlotte	Agence d'Hyères – Logis Familial Varois
VERLAQUE Nadège	Responsable du service Prévention et promotion de la santé – ARS PACA
VILBRUN Angélique	Médiatrice adulte-relais – Provence Verte Solidarité

#### ABSENTS EXCUSES

ClAVATTI Dominique	Conseil Régional PACA
FOURNON Pierre	Directeur général - Nouveau Logis Provençal
FULACHIER Aurélie	Directrice - Mission Locale Ouest Haut Var
MORIN Jean-Pierre	Président - Mission Locale Ouest Haut Var
TURPIN Jean-Marie	Chef du service Politique de la Ville – DDCS du Var

M<sup>me</sup> LASSOUTANIE ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et passe la parole à M. CARAVA, Sous-Préfet qui remercie les partenaires d'être présents et rappelle qu'à l'occasion de ce comité de pilotage, il s'agit de dresser le bilan de la Politique de la Ville sur les quartiers prioritaires.

M<sup>me</sup> LASSOUTANIE passe ensuite la parole à M. ARPAÏA, Procureur adjoint, qui en rappelle les attentes formulées en comité technique auquel il a participé. Il rappelle également les priorités qui doivent être inscrites sur la prévention des addictions, l'égalité hommes-femmes et l'accès aux actions qui doit être équitable entre les deux quartiers prioritaires.

NB : En amont de ce comité de pilotage, l'ensemble des partenaires a été destinataire du projet de Rapport Annuel 2016 et d'une version finale de l'Appel à Projets 2018.

Les éléments de ce compte-rendu viennent en complément du support de présentation projeté en séance et joints à ce document.

Monsieur le Maire de Brignoles informe le Comité de Pilotage et évoque un incident survenu sur le secteur Carami quelques jours auparavant. Cet incident est donc partagé en séance et relève de faits graves. M. AUBRY fait également part d'un feu de cave survenu il y a peu de temps au sein du même secteur. Les habitants victimes d'incivilités ou de criminalités, refusent souvent de porter plainte pour ne pas subir de représailles. Des problèmes de regroupement sont également constatés en pied d'immeuble. Il s'agit pour le moment de groupe d'une quinzaine d'individus. Mais afin d'éviter l'évolution vers une zone de non-droit, il faut mobiliser en urgence les leviers dont on dispose.

Aussi, compte-tenu de la gravité des incidents, M. ARPAÏA invite M. Le Maire à transmettre au plus vite un article 40. M. AUBRY rappelle que lorsqu'un habitant au sein de leur parc de logement contribue à des faits de délinquance sur le quartier, troublant ainsi la tranquillité publique, des mesures préventives

et répressives (expulsion du logement) peuvent être prises à l'encontre du locataire. En conséquence, Var Habitat est tout à fait disposé à mettre en place ces mesures sur sollicitation de la justice. Dans le même temps, M. FAUP suggère de donner une régularité à la cellule veille tranquillité publique adossée au CLSPD afin d'évoquer l'ensemble de ces problèmes mensuellement et non plus ponctuellement comme proposé actuellement.

Il est demandé de renforcer la présence associative sur le quartier, ce qui est en cours de concrétisation avec la Ligue Varoise de Prévention, le centre social et l'Accorderie.

Une attention particulière sera portée également dans le cadre de l'appel à projets 2018 sur le pilier cohésion sociale afin de proposer suffisamment d'activités sur les quartiers en occupant au maximum les jeunes. M<sup>me</sup> VILBRUN, adulte-relais, évoque la problématique de mimétisme des enfants, du comportement violent parfois des parents entre eux. Principalement des mères de familles. Il est donc proposé de renforcer le travail d'accompagnement de ces mères par une présence intensive, voire permanente, du tissu associatif et notamment en favorisant l'émergence d'une association des mères de quartier.

M<sup>me</sup> JEFFRAULT confirme le souhait de l'Etat de doter le territoire d'un 3<sup>ème</sup> poste d'adulte relais, qui permettra de favoriser l'interface avec les habitants.

Concernant le Programme de Réussite Educative, M. GERNI formule le souhaite qu'une personne soit recruté rapidement sur le poste de coordination afin de ne pas perdre les financements.

A propos de la rénovation en cours sur le secteur Route du Luc, M<sup>me</sup> GAUDIBERT indique que Var Habitat a procédé à une enquête de satisfaction qui est achevée mais qu'elle est en attente des résultats.

Concernant le Conseil Citoyen, 4 personnes ont pu retrouver de l'emploi grâce à la dynamique impulsée. Pour le projet de jardin partagé la formation sur la permaculture suit son cours et est assurée par l'association Bilbok. M<sup>me</sup> VILBRUN souligne que dans ce projet, les enfants s'impliquent énormément et contribue à la dynamique de l'action. Mais pour perdurer l'action a besoin de contribution en nature (compost, terreau, ...) mais surtout financière. L'assemblée convient que ce projet doit être soutenu et que le Conseil Citoyen de Brignoles est très dynamique et impliqué dans son rôle et les missions qui lui sont confiées. M<sup>me</sup> la Sous-Préfète portera une attention particulière aux actions de ce Conseil Citoyen. Elle salut et remercie les conseillers citoyens, l'animateur, ainsi que la médiatrice pour leur implication.

M<sup>me</sup> VILBRUN informe qu'en janvier, une action « mère fille » sera proposée par le biais d'une sortie au zoo de la Barben. L'autre projet proposé : La Prune de Brignoles, est un projet culturel pensé et mis en place par les habitants visant à valoriser et développer la connaissance du patrimoine traditionnel.

M. FIL indique que pour l'Accorderie, la présence *in situ* d'un local est importante et contribue à tisser du lien. L'association a réalisé un conseil des accordeurs sous forme de tables rondes thématiques en octobre qui a réuni une centaine de personnes.

M. FAUP demande si le questionnaire du CGET destiné au Conseil Citoyen a bien été complété. M. FIL indique que oui mais précise que les questions n'était pas « à la portée de tous » dans la compréhension des questions et plutôt orientées « insertion », alors que le travail réalisé par le conseil est davantage axé sur le champ cohésion sociale.

Concernant l'appel à projets 2018, M. FAUP interpelle l'ARS sur la prévention des addictions et si un cofinancement de droit commun serait envisageable ? Mme VERLAQUE répond qu'Alcool Assistance bénéficiait d'un financement MILDECA. Il peut être envisagé de soutenir un autre porteur sur cette

thématique par le biais de ce dispositif. En complément l'ARS se propose de relayer l'Appel à Projets aux porteurs qui seraient à même de se positionner dans cette thématique.

M. DUNAN indique qu'un lien permettant d'accéder aux vidéos illustrant les projets Economie Sociale et Solidaire seront envoyés avec le compte-rendu. (Modi Mages, Accorderie, C'est mon patrimoine)

M. FAUP tient à souligner l'importance de prendre en compte de la prévention de la délinquance notamment par l'alphabétisation. Le centre social accompagne actuellement 50% des besoins soit 60 personnes et possède une liste d'attente d'autant de personnes. M. GERNI précise que lorsque cela est nécessaire l'Education Nationale fait passer les DILC et les DELF<sup>1</sup>. Il existe actuellement une classe dédiée au collège P. CEZANNE et la possibilité d'en créer une deuxième. Il propose de remobiliser l'Education Nationale officiellement sur cette question.

M. BOURLIN propose que, pour les questions de mobilité - problématique prépondérante pour les quartiers prioritaires - le transport à la demande spécifique soit étudié et inscrit dans les cahiers des charges des appels d'offres qui seront publiés par la communauté d'agglomération au printemps 2018. Le principe de transport à la demande consiste à réserver un trajet avant 17h pour le lendemain et de déterminer un point précis de ramassage des personnes en le matérialisant par un arrêt. Il s'agirait de proposer un arrêt à proximité des deux quartiers prioritaires.

M. FAUP interpelle M. AUBRY concernant la nécessité de disposer de jeux pour enfants sur le secteur Route du Luc où il manque un lieu de cohésion pour les plus jeunes. M. AUBRY indique que pour des raisons de problématiques d'entretien, de responsabilités et la baisse de financement de 12% que vont devoir supporter les bailleurs sociaux dès 2018, une telle installation n'est pas possible. Toutefois M. AUBRY précise que, compte tenu de la démarche de mutualisation de locaux qui est envisagée par la LVP, l'Accorderie et le Centre Social, Var Habitat peut tout à fait mettre à disposition un local plus grand que celui du bâti. C, afin de répondre aux besoins d'utilisation qui se profile. M<sup>me</sup> JEFFRAULT remercie M. AUBRY de cette proposition spontanée qui pourra être essentielle au développement du tissu associatif sur le quartier.

M<sup>me</sup> TRONEL, demande si un libre accès à internet est possible pour les usagers sur la commune ? Il est répondu que le concept de Cyberbase n'est plus d'actualité. Cependant, l'Accorderie propose ce service et dispense un accompagnement pour les démarches en ligne spécifique Pôle Emploi.

M<sup>me</sup> la Sous-Préfète clôture cette séance en remerciant l'ensemble des partenaires pour leur implication ainsi que celle du Conseil Citoyen et des bailleurs. Elle informe que pour 2018, le budget Etat (BOP 147) sera régionalisé et que tout sera mis en œuvre par la DDCS pour minimiser l'impact sur les porteurs quant à l'arbitrage et au versement des financements le plus tôt possible.

**Fin de séance à 11h00**

---

<sup>1</sup> DILF / DELF : Diplôme Initial de Langue Française / Le DELF et le DALF sont les diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'éducation nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers et des Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français.